



PRODUCTION DE HOUBLON BIO EN TANT QUE CULTURE DE DIVERSIFICATION

LIEU DE formation



Site de Ste Livrade

2215 Route de Casseneuil 47110 Ste Livrade-sur-Lot Tél. 05 53 40 47 69 E-mail:

cfppa.ste-livrade@educagri.fr



LES OBJECTIFS

L'objectif de cette formation non diplômante est de sensibiliser un public intéressé par la culture du houblon en abordant toutes les facettes de cette culture, toutes les contraintes et les dimensions culturales spécifiques. Elle a pour objectif de motiver l'installation par le partage de savoirs et dans le même temps d'avertir sur les difficultés en s'appuyant sur l'expérience de formateurs / producteurs ou de la start-up hopen houblon. Leur vision, leur expérience et leurs compétences techniques amèneront les participants à une réflexion systémique sur les enjeux d'implantation d'une nouvelle culture de diversification dans leur exploitation.

LA FORMATION

Module 1: Mise en place d'un treillis de houblon et plantation

Module 2: Taille et mise au fils du houblon

Module 3: Gestion des maladies et prophylaxie en culture biologique

Module 4 : Récolte et opérations post-récolte

Module 5 : Gestion financière et calcul des coûts de production en

culture biologique

Module 6: Gestion et optimisation de l'irrigation d'une houblonnière. Différents intervenants animent ces journées (houblonniers alsaciens, espagnols, spécialistes technique (irrigation, agroécologie...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation sur le terrain
- Conférence
- Vidéos
- Sortie sur le terrain

LE PUBLIC CIBLE

Agriculteurs en activité et souhaitant se diversifier, sur le territoire du Lot-et-Garonne et des départements voisins (Gironde, Dordogne, Gers, Landes, Tarn-et-Garonne et Lot). Porteurs de projet souhaitant mettre en place un atelier de houblon.

PRÉREQUIS

Maîtriser les bases de l'agronomie.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir plus de 18 ans.







PRODUCTION DE HOUBLON BIO EN TANT QUE CULTURE DE DIVERSIFICATION

COÛT DE LA FORMATION

Formation sur devis: nous contacter.

Pris en charge par VIVEA à 100 % pour les chefs d'exploitations et ayants-droits.

Si vous êtes salarié agricole : ce montant ainsi que les salaires pendant les temps de formation peuvent être pris en charge en tout ou partie par le fonds de formation de votre structure (OCAPIAT pour le secteur agricole). Il vous revient de faire la demande de prise en charge soit 2 semaines avant le début de la formation auprès de leurs services, soit nous vous facturerons directement le montant de la formation, à charge pour vous d'en demander le remboursement.

un service d'information et d'orientation vous aide à définir votre parcours

contactez-nous 05 53 40 47 69

ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieu: CFPPA 47, site de Sainte-Livrade-sur-Lot.

Dates : 6 sessions de 1 jour répartis de mars à octobre, sur l'ensemble de

la saison agricole.

Rythme: nous contacter.

Durée: 6 journées de 7h, soit 42h au total.

AUTRES INFORMATIONS

Personne à contacter : Lucie LE BOUTEILLER

Nombre de places ouvertes : de 6 à 15 par session

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Un référent handicap permet l'accompagnement des personnes.

PLUS D'INFOS

WWW.AGROCAMPUS47.FR









